



PROCES VERBAL CONSULTATION ECRITE CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA LFP

Auteur : **Arnaud ROUGER** Date : **Vendredi 19 avril 2024**

Libre Interne à la LFP Interne au service Confidentiel

Réunion du	19/04/2024
Présidée par	M. Vincent LABRUNE

Ont participé à la consultation écrite MM. Nasser AL-KHELAÏFI, Jean-Pierre CAILLOT, Raymond DOMENECH, Loïc FERY, Alain GUERRINI, Bernard JOANNIN, Marc KELLER, Waldemar KITA, Olivier LAMARRE, Pablo LONGORIA, Gervais MARTEL, Max MARTY, François MORINIERE, Pierre-Olivier MURAT, Laurent NICOLLIN, Karl OLIVE, Joseph OUGHOURLIAN, Mme Lola PIERRÈS, Pierre REPELLINI, Jean-Pierre RIVERE, Dmitry RYBOLOVLEV, Eric ROLLAND, David TERRIER.



1. Aménagement du calendrier des rencontres 2023/2024

Le Conseil,

Félicite chaleureusement le PSG et l'OM pour leur brillante qualification en 1/2 de l'UCL et UEL, de même que le LOSC pour son parcours remarquable également, et,

Dans la continuité de la décision du 21 mars dernier, relative au calendrier des clubs qualifiés pour les 1/4 de finale des compétitions UEFA,

Après une consultation écrite de ses membres, et exposition du contexte ci-après :

- 1/2 Finale d'UCL : Le PSG, qui se déplacera à Dortmund le mercredi 1er mai puis recevra Dortmund le mardi 7 mai, sollicite le Conseil d'administration pour un aménagement du calendrier afin de pouvoir jouer son match à Nice de la J32 (qui devrait se tenir le samedi 4 mai) le mercredi 15 mai à 21h00.
- 1/2 Finale l'ECL : L'OM, qui jouera sa 1/2 finale aller le jeudi 2 mai à Marseille puis sa 1/2 finale retour le 9 mai en déplacement, souhaite bénéficier également d'un aménagement de son calendrier en disputant sa rencontre de la J32 à Reims (qui devrait se tenir le lundi 6 mai) le mercredi 15 mai à 21h00.
- Par ailleurs, le Stade de Reims et l'OGC Nice étant directement impactés par cet aménagement, il est proposé au Conseil d'avancer exceptionnellement leurs matchs de la J33 du dimanche 12 mai au vendredi 10 mai à 21h00 en amont de leurs rencontres contre le PSG et l'OM décalées au mercredi 15 mai.
- Enfin, la qualification de l'OM en 1/2 d'UEL entraîne automatiquement le décalage de la 33^{ème} journée au dimanche 12 mai et il faudra envisager le décalage de la 34^{ème} journée également au dimanche 19 mai.

Le Conseil,

Agissant dans le cadre de l'article 22 des statuts et 411 du règlement administratif de la LFP,

à l'unanimité des voix exprimées, donne son accord pour procéder aux aménagements proposés de la J32 pour alléger le calendrier du PSG et de l'OM et de la J33 pour l'OGC Nice et le Stade de Reims, avec le décalage de la J33 et de la J34 de Ligue 1 Uber Eats aux dimanches 12 à 21h00 et 19 mai à 21h00.

Le Conseil réaffirme son soutien plein et entier pour le parcours européen des clubs, celui-ci étant un élément essentiel de notre stratégie commune de développement de la Ligue 1.

Vincent LABRUNE
Président